



Fédération Française de Rugby

Comité Territorial Drôme-Ardèche

FICHE PRATIQUE LICENCE – AFFILIATION FFR

Accéder à votre compte



VAL-e

Identifiant *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

Je me connecte sur l'accès Oval-e avec mon identifiant et mot de passe reçu par mail, **[via le lien en rouge dans le bas du texte.](https://oval-e-pp.ffr.fr/Affilies/DemandeAffilies/Index/271429)**
(<https://oval-e-pp.ffr.fr/Affilies/DemandeAffilies/Index/271429>).

Lors de ma 1^{ère} connexion je change ce mot de passe.
Je complète tous les champs à étoile* concernant mes informations personnelles et je les sauvegarde.

Je télécharge ma photo d'identité et ma pièce d'identité.
Je choisis mes conditions d'assurances et j'imprime mon certificat médical pour me rendre chez mon médecin puis je rapporte l'original du certificat médical à mon club qui le conserve.

1

VILLE NAISSANCE *

CODE POSTAL NAISSANCE *

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE DOMICILE

LISTE ROUGE *

AUTORISATION CNIL *

EMAIL *

mkellin.comite@gmail.com

CONFIRMER EMAIL *

mkellin.comite@gmail.com



Fédération Française de Rugby

Comité Territorial Drôme-Ardèche

2

Adresse du licencié

ETAGE - ESCALIER -
APPARTEMENT
IMMEUBLE - BÂT. -
RÉSIDENCE
NUMÉRO ET LIBELLÉ DE VOIE
*
LIEU-DIT OU BOÎTE POSTALE
CODE POSTAL *
CODE INSEE
LOCALITÉ *
PAYS *

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

3

Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.

Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

1/ des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.

2/ des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").

3/ de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

4/ que lesdites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes.

Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES *

En cliquant sur ce bouton, les conditions d'assurances complémentaires s'ouvrent et le licencié choisit ce qu'il décide de souscrire ou non.



4

services, au profit de tout licencié, 24 h sur 24, en cas d'accident survenu lors des activités garanties.

Tél : 01 47 11 12 34

Les prestations suivantes sont accordées dans le monde entier :

- votre rapatriement médical,
- la présence à votre chevet d'un membre de votre famille suite à une hospitalisation excédant 3 jours,
- le rapatriement du corps en cas de décès, en France ou dans un pays limitrophe.

1.1 - Garantie de base - Accidents corporels

Accident Corporel : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.

Les indemnités réglées au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ».

Les indemnités sont évaluées selon le droit applicable. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers tenus à indemnisation et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des préjudices assurés viennent en déduction de chacune des indemnités décrites ci-dessous.

Vous êtes assuré lors d'un événement garanti en cas de : frais de soins, déficit fonctionnel permanent, décès.

Nature et limites de votre garantie Accidents Corporels :

Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation : en complément, des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires et s'il y a lieu, des régimes complémentaires et dans la limite des frais réels :

- **Assurés sociaux** : 150 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.
- **Non assurés sociaux** : 200 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.

Les frais de prothèse dentaire sont limités à 500 € par dent fracturée avec un maximum de 2.500 € par accident.

Les frais de chambre individuelle sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.

Les frais de transport en ambulance : 35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.

Les frais d'optique pour les arbitres sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes au cours d'un match.

Option	Officiel de match Dirigeant	Joueur(s) 18 ans et +	Joueur(s) -18 ans	Joueur -16 ans	Joueur -15ans	Joueur(s) école de rugby
1	50	100	40	30		10
2	70	110	50	35		15
3	80	120	60	40		20

2.2 Indemnités journalières (suite à une perte de salaire réelle)

Une franchise de 30 jours est applicable. La durée de la garantie est de 365 jours comptés à partir de la date du 1^{er} arrêt de travail.

Option	Montant maximum journalier (€)	Prime T.T.C (€)
1	40	350
2	80	600
3	160	850

LES INSCRIPTIONS SONT RECUES AU CLUB

Courier Gestionnaire : Centre de Gestion Administratif Rugby
51 avenue Hoche 75405 PARIS CEDEX 08
S.A au capital de 264.000 € Siret Paris B 379 429 756
N° ORIAS 07 022 402

CGA RUGBY
Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle confirmées aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances.

FIDELIA ASSISTANCE
Société anonyme au capital de 12.571.744 € entièrement libéré
Entreprise régie par le Code des Assurances - R.C.S. Paris B 377 768 601
Siret 377.768.601.00017 - NAF 6512Z
27 quai Camot 92212 SAINT-CLOUD CEDEX

GMF ASSURANCES
Société anonyme au capital de 181.385.440 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
R.C.S. Paris B 398.972.901 NAF 6512Z
148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

- Option 1 : Je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes
- Option 2 : Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER **VALIDER**

5

ETAPE 4 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Photo d'identité *

Pièce à joindre au dossier (Identité)

Sélectionner...

14102519_1775367072706093_3800...

Justificatif d'identité ou photocopie du passeport *

Sélectionner...

Chrysanthemum.jpg



Fédération Française de Rugby

Comité Territorial Drôme-Ardèche

⑥ Pour les mineurs, les arbitres, les entraîneurs et les étrangers, des pièces complémentaires sont à fournir également

Autorisation de soin en cas d'accident

Pièces à joindre au dossier (Médical)

Sélectionner...

Documents à télécharger

📎 Conditions d'Assurances

Ici se télécharge le
CERTIFICAT MEDICAL
pré-rempli (et non l'AS)

TÉLÉCHARGER L'AS

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

⑦ Après avoir imprimé le certificat médical et l'avoir fait signé par le médecin, il faut le télécharger dans les pièces à joindre. C'est le club qui conserve l'original.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby *

Certificat Médical (formulaire papier)

Sélectionner...

📄 2017271629A0.pdf

NE PAS OUBLIER DE SAUVEGARDER LES INFORMATIONS !!!

Puis le club, après vérification des informations, transmettra, de manière dématérialisée, au comité (ou FFR) pour validation.

C'est le club qui imprimera la licence au bout de la procédure.